



## **Contribution du groupe écologiste au Département du Nord à l'enquête publique portant sur le renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 2025-2040 :**

Lille, le 23 mai 2025,

La deuxième charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (2010-2025) arrivant à son terme, une révision de la charte pour la période 2025-2040 est soumise à enquête publique.

Le périmètre de renouvellement du Parc reste inchangé par rapport au périmètre de 2010, comptant à ce jour 144 communes : 137 dans l'arrondissement d'Avesnes, 7 dans celui de Cambrai.

La période 2010-2025 a permis d'engager des actions phares telles que la plantation de 108 km de haies, 40% des agriculteurs engagés dans des mesures agro-environnementales, ou encore l'accompagnement de 83 projets d'énergies renouvelables.

### **Remarque préalable sur la méthode :**

Le groupe écologiste au Département du Nord salue la démarche de coconstruction engagée avec les communes, intercommunalités, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et l'Etat pour le renouvellement de la charte du PNR de l'Avesnois.

Nous saluons particulièrement la mise en place d'un **Atelier Citoyen** durant la phase de révision de la Charte, impliquant une quarantaine d'habitants volontaires représentatifs de la population, et qui a permis d'intégrer des pistes d'actions citoyennes dans le projet de Charte. Cette démarche sera pérennisée dans la gouvernance du Syndicat mixte du Parc avec l'intégration d'un Conseil citoyen.

### Impacts positifs du projet de Charte du PNR Avesnois 2025-2040 :

L'évaluation environnementale du projet de la Charte souligne des *"incidences prévisibles très positives sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau, sur les milieux naturels"*.

Le groupe écologiste soutient les différentes mesures déclinées autour des 3 ambitions partagées du projet de Charte 2025-2040 :

- préserver nos patrimoines naturels, notre eau, nos paysages
- poursuivre notre transition énergétique, agricole, forestière et économique,
- renforcer notre attractivité résidentielle, économique et touristique.

Nous appuyons également la volonté de développer des coopérations avec la Thiérache de l'Aisne.

**Nous nous interrogeons toutefois sur les moyens alloués par les signataires de la charte pour assurer une mise en oeuvre effective des différentes mesures, et nous serons particulièrement attentifs à l'atteinte des engagements du Département du Nord** visant :

- à maintenir le linéaire bocager le long des routes départementales,
- à étudier le potentiel hydro-électrique du barrage du Val-Joly et la pose de panneaux photovoltaïques dans les collèges,
- à accompagner financièrement les projets publics visant à une plus grande sobriété foncière.

L'Avesnois est un territoire fortement impacté par les conséquences du changement climatique, étant régulièrement touché par des épisodes de sécheresse affectant les rendements agricoles, mais aussi par des épisodes pluvieux intenses qui se traduisent par une augmentation des ruissellements, inondations et coulées de terres (phénomène très bien illustré dans le film *Paysans du ciel à la terre*).

Le groupe écologiste appuie donc toutes les mesures visant à favoriser l'adaptation au changement climatique de ce territoire. Nous saluons à ce titre les objectifs cibles de la nouvelle Charte visant à maintenir 100% des zones humides, à atteindre 10% de haies sur les surfaces de culture notamment sur les zones connues pour l'érosion et le ruissellement, et plus largement les objectifs visant à accompagner le changement des pratiques agricoles.

Au reste, les objectifs de baisse de 50% des concentrations en phytosanitaire et nitrate dans les captages d'eau potable, d'atteindre 30% d'agriculture biologique, et 60% de produits locaux ou régionaux dans les cantines scolaires, rejoignent les propositions régulièrement défendues par le groupe écologiste en séances du conseil départemental du Nord, et dernièrement dans la motion pour la qualité de l'eau présentée lors du conseil départemental du 23 avril 2025.

Nous appelons le Département du Nord à soutenir davantage le développement de l'agriculture biologique.

En renforçant l'approvisionnement bio local dans les cantines des collèges. Aujourd'hui rares sont les collèges du Nord qui respectent réellement la loi Egalim, c'est à dire 50% de produits de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques : seuls 4 collèges ont atteint 20% de produits bio en 2024.

Mais aussi en soutenant les filières économiques à haute valeur ajoutée pour maintenir et encourager une agriculture de qualité et qui assure un revenu agricole satisfaisant. Par exemple : le PNR a su accompagner l'émergence de nouveaux produits alimentaires (fromages, yaourts). L'effort d'accompagnement commercial doit être renforcé, avec une attention particulière pour le lait biologique. Le maintien d'un élevage laitier de haute qualité et à taille humaine est indispensable pour la préservation environnementale du territoire de l'Avesnois. C'est aussi un enjeu d'image de marque et de valorisation des produits locaux.

Le groupe écologiste salue l'objectif du projet de Charte visant à définir une stratégie foncière pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles. Cet objectif apparaît toutefois contradictoire avec la volonté du président du Département du Nord et de sa majorité, de détricoter la mise en œuvre du principe de Zéro artificialisation nette (ZAN) dans le Nord. Le Département du Nord défend aujourd'hui une vision passéiste du développement économique et des projets routiers anachroniques à l'heure de l'urgence climatique, tels que le contournement nord de Maubeuge et la mise à 2x2 voies de la RN2

### L'absence de prise en compte des impacts du chantier de la mise à 2x2 voies de la RN2 :

Le groupe écologiste s'étonne que le projet de Charte 2025-2040 n'intègre pas les impacts négatifs du chantier de mise à 2x2 voies de la RN2 sur le territoire de l'Avesnois. Des impacts remettant en cause l'ambition défendue par la Charte de préserver les patrimoines naturels, l'eau et les paysages.

Le projet de charte indique toutefois, page 54 que : *"Les continuités à restaurer, indiquées sur le Plan de Parc, sont aujourd'hui fragmentées par de grands axes structurants (RN2, Canal de la Sambre...),*

constituant des **obstacles majeurs aux déplacements d'espèces**, et ainsi aux brassages génétiques." et invite page 150, à : "encourager une intégration paysagère adaptée au territoire de la future RN2 deux fois deux voies et **anticiper l'urbanisation linéaire le long de l'axe.**".

De plus, le chantier de la mise à 2x2 voies de la RN2 apparaît contradictoire avec l'objectif défendu page 171 du projet de charte de : "S'assurer de la mise en œuvre de la trajectoire ZAN à l'horizon 2040 dans le respect des spécificités paysagères et des formes villageoises".

Comme évoqué dans la contribution du groupe écologiste à la concertation publique de mars 2022 concernant la mise à 2x2 voies de la RN2 :

*"La RN2 traverse le parc naturel régional de l'Avesnois ainsi que des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), de nombreux corridors écologiques, des trames vertes et bleues et impactera les eaux souterraines ce qui représente un enjeu écologique majeur.*

*La RN2 va donc traverser des milieux bocagers et forestiers aux enjeux naturels forts et mettre en danger des espèces protégées (absence de sécurisation des axes de déplacement de la faune, non-respect du nombre de passages faune et des mesures compensatoires, déboisements brutaux pendant la période de nidification).*

*La destruction inévitable de milieux naturels de qualité, en particulier dans la partie nord du tracé nécessitera des compensations qui, là aussi, ne pourront se faire qu'au dépend des exploitants agricoles. Il est à noter que ces compensations sont très difficiles à trouver, comme le prouve le dossier du contournement d'Avesnes-sur-Helpe ou la moitié du linéaire de haies prévu n'a pu être trouvé. Cette difficulté aboutit trop souvent à une absence de compensation ou à une compensation de valeur très inférieure à ce qui a été détruit (« naturation » de peupleraies en compensation de prairies humides pour citer un exemple vécu). De plus, la replantation d'une haie jeune et à proximité d'une voie routière ne saurait équivaloir à l'arrachage d'une haie mature dans un écosystème cohérent et préservé."*

Au demeurant, les propositions défendues dans notre contribution à la concertation publique de mars 2022 sont cohérentes avec les objectifs du présent projet de charte, tels que : *“Accompagner les centre-bourgs dans leur revitalisation en mobilisant le programme gouvernemental « Petites villes de demain » et en soutenant les initiatives locales d’économie sociale et solidaire”*.

Le rôle des équipes du parc en ingénierie territoriale complémentaire à celle des collectivités est largement salué par les maires qui peuvent ainsi bénéficier de conseils et d’aide au montage de projet, de partages d’expériences. Cet accompagnement doit perdurer et s’enrichir de compétences liées aux nouveaux enjeux des territoires (adaptation au changement climatique, transition énergétique, biodiversité, etc..).

Bien que cela ne relève pas directement des objectifs de la Charte, le groupe écologiste souhaite attirer l’attention sur la nécessité de conforter la politique sociale et salariale du Parc Naturel Régional de l’Avesnois. La précarité des emplois, marquée par des contrats de courte durée, limite la capacité du PNR à mettre en œuvre des politiques pérennes et entraîne une perte d’expertise ainsi qu’une érosion des talents. Le groupe écologiste appelle donc à un renforcement des moyens humains, par la création de postes pérennes et la valorisation des compétences.

Le groupe écologiste appelle également à ce que l’acte 3 du Pacte Sambre Avesnois Thiérache pour 2025-2027 permette de consolider le financement du Syndicat mixte du PNR et de son équipe technique pluridisciplinaire.

**Avis du groupe écologiste au Département du Nord :**

**À la lecture des différentes pièces du dossier de l'enquête publique, le groupe écologiste au Département du Nord exprime donc un avis favorable au projet de Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 2025-2040.**

**Nous serons particulièrement attentifs à l'atteinte des engagements pris par le Département du Nord dans ce cadre.**

**Nous appelons toutefois à la prise en compte des impacts négatifs engendrés par le chantier emblématique de mise à 2x2 voies de la RN2 dans le projet de Charte.**